

Commune de Mauzé-Thouarsais / Rigné

Conseil municipal du 26 juillet 2018
Compte Rendu

Sont excusés :

- Christine RENAULT
- René RABY donne procuration à Philippe ROUGEAULT
- Richard CHARRIER donne procuration à Hervé CHAUVIN
- Céline COUTANT
- Sylvie PROUST
- Hélène PEDOUSSAUT
- Christine CARDOSO donne procuration à Bernard PAINEAU

Adoption du compte rendu du dernier Conseil municipal à l'unanimité.

➤ **Validation du devis de Deux-Sèvres Aménagement pour l'étude concernant la création d'un quartier d'habitat**

Deux-Sèvres Aménagement propose d'accompagner la commune dans l'étude de faisabilité pour la création d'un lotissement en centre-bourg et dans l'édiction d'un permis d'aménagement (à obtenir avant fin 2018). Ensuite pourra être lancée une consultation afin d'attribuer la concession de ces terrains à un prestataire pour les viabiliser.

L'ensemble de la mission : 24 850 € HT

Il est proposé au Conseil de valider cette étude pour la création d'un quartier d'habitat

Acceptation à l'unanimité.

➤ **Augmentation des loyers des logements en gérance avec Habitat Nord Deux-Sèvres**

Habitat Nord Deux Sèvres questionne le Conseil municipal sur la volonté ou non d'augmenter les loyers des logements en gérance. Pour information, l'IRL du 4^{ème} trimestre indique une augmentation de 1,05%. Sur des loyers de 350 €, cela équivaut donc à 353,68 €

Acceptation à l'unanimité.

➤ **Validation des devis proposés par SIT&A pour le lotissement centre-bourg**

Afin d'étayer l'étude menée autour du lotissement, il est nécessaire de procéder à différents relevés. Monsieur le Maire propose de retenir les offres de SIT&A :

- 3 676,80 € TTC pour l'instruction du dossier relatif à la loi sur l'eau
- 3 997,08 € TTC pour les relevés sur site

Acceptation à l'unanimité.

➤ **Décision budgétaire modificative n°1 au budget principal**

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative suivante :

Budget principal			
Section investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 1240 Compte 2313	- 12 000 €		
Chapitre 1701 Compte 2313	+ 12 000 €		

Acceptation à l'unanimité.

➤ **Questions diverses**

Pour le Maire,
Le 5^{ème} Adjoint délégué
Philippe ROUGEAULT

